

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 26 mai 2025

Nombre de Membres : Afférents : 10 Présents : 7 Qui ont pris part au vote : 8
A l'unanimité 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 26 mai 2025 à 19 H 00, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20 mai 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 20 mai 2025.

Présents : Mme Violette FERNANDES Maire, Mme Vinciane HOLLIER, Mr Nicolas MILLET, Mr Bernard CHIVAILLE, Mr Michel VACHERON, Mr Jean-Claude LEBAS, Mr Nicolas ANCLIN

Excusé(s) ayant donné procuration : Mr Guy LACOUDRE à Mme Violette FERNANDES

Absents : Mme Ingrid YENK, Mr Paul DELUGE

A été nommé(e) secrétaire : Mr Nicolas ANCLIN

2025_0009 DELIBERATION SUR LE TARIF DES CONCESSIONS AU CIMETIERE

Madame le Maire informe que dans le cadre de l'actualisation des tarifs communaux concernant les concessions du cimetière, il est demandé au conseil municipal de fixer de nouveaux tarifs et des durées de concession et ce à partir du 1^{er} juin 2025 afin de couvrir en partie les dépenses engagées pour l'entretien de celui-ci, du colombarium, du jardin du souvenir ainsi que de l'ossuaire. 50% de ces recettes seront reversées au CCAS.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide de fixer les durées et les tarifs des concessions comme suit à compter du 1^{er} juin 2025 :

- 50 ans : 600,00 €
- 30 ans : 400,00 €
- 15 ans : 200,00 €

- Recette imputée en section Recettes de Fonctionnement au compte 70311;
- Mandate Madame le Maire pour établir et signer tout document relatif à cette délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801543-20250530-2025_0009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

En mairie, le 30/05/2025

Le Maire,

Violette FERNANDES



Le Secrétaire de Séance
Nicolas ANCLIN